
Adresse de la société populaire du Dorat (Haute-Vienne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Dorat (Haute-Vienne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 368-369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21559_t1_0368_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vouloient l'entraîner dans une croisade contre l'autorité centrale : elle invite la Convention à continuer avec courage ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*La société populaire de Condat-Montagne à la Convention nationale, s. d.*] (13)

Citoyens Représentants

Encore une fois vous avez sauvé le vaisseau de l'état en faisant régner la justice et l'humanité. Le terrorisme vouloit encore comprimer toutes les ames, mais grace à votre energie, tous les efforts de la malveillance et de l'intrigue se sont brisés à vos pieds. Les malveillans abandonnent leurs projets liberticides, les frippons et les charlatans en patriotisme sont démasqués; faites un effort et le sol de la liberté ne sera plus souillé de ces hommes à qui rien ne coûte pour satisfaire leur ambition. Régénérer les moeurs, encourager les talents, honorer les vertus sociales et domestiques, jurer une guerre à mort aux tyrans, aux factieux, et à tous les êtres immoraux et corrompu, c'est vous mériter l'admiration et la reconnaissance du peuple entier. Forts de l'opinion publique, forts des nombreux partisans que vous faites tous les jours à la liberté, conservés avec courage la dignité du peuple français, donnez à la plus vaste république de la terre l'harmonie sublime qui doit la gouverner et la maintenir, tels sont les voeux d'une société populaire qui dans tous les tems, n'a eu d'autre point de ralliement que la Convention. Oui, Citoyens Représentants, la Convention a toujours été l'unique boussole qui nous a dirigé dans toutes nos démarches; c'est par une suite de vos principes que nous n'avons point partagé le délire sanguinaire des prétendus patriotes de Dijon, de Marseille et de Grenoble qui, dans des adresses qu'on auroit pu appeler le codicile de Robespierre vouloient nous entraîner dans une croisade contre l'autorité centrale, nous leur avons répondu par l'anathème et cette réponse est celle que leur a faite la Convention.

Mille actions de grâces vous soient rendues de nous avoir envoyé le citoyen Besson, votre digne collègue, il a rempli sa mission d'après les principes de justice, de raison et humanité qui vous animent, il est parti, il a emporté nos regrets et nos bénédictions.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 121 signatures.

7

Le conseil général de la commune de Cuisery, district de Louhans, département de Saône-et-Loire, invite la Convention à conserver sans cesse ce courage qu'elle a eu dans les occasions périlleuses; il veut qu'elle reste à son poste, non seulement jusqu'à la paix, mais jusqu'à l'affermissement entier de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

8

La société populaire du Dorat, département de la Haute-Vienne, annonce qu'elle a juré de verser, pour le maintien de la République, jusqu'à la dernière goutte de son sang; elle invite la Convention à continuer ses travaux, à continuer d'affermir la République et de consolider le bonheur de la France.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

[*La société populaire du Dorat à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (16)

Citoyens Représentants

Grâces éternelles vous soient rendues, vous avez enfin fixé l'opinion publique et le bonheur commun, la justice et la probité ne seront plus désormais de vains mots dont abusoient les intrigants et les fripons. Le regne immuable des vertus assurera pour toujours la gloire et la prospérité des français; qu'ils cessent de crier à l'oppression, ces êtres immoraux et sanguinaires qui ne se couvroient du manteau du patriotisme que pour voiler leurs vices infâmes, leurs ambitions et leurs intrigues et nous aussi, nous sommes animés de l'amour sacré de la Patrie, de la Liberté et de l'Egalité et nous aussi, nous avons fait pour les conquérir de nombreux sacrifices, que nous sommes toujours prêts à renouveller; et nous aussi, nous avons juré de verser pour le maintien de la République jusqu'à la dernière goutte de notre sang, plutôt la mort que l'esclavage et nous aussi nous abhorrons l'aristocratie et le modérantisme que notre active surveillance a chassé de nos foyers et que nous poursuivrons sans cesse.

Mais qu'ils tremblent également, ces ambitieux, ces intrigants, ces prétendus patriotes par excellence qui pour établir leur empire et leur

(14) P.-V., XLVIII, 183-184. L'adresse imprimée, cote C 323, pl. 1390, p. 18, est une copie de l'adresse donnée ci-dessus. *Arch. Parlement.*, 12 brum., n° 1.

(15) P.-V., XLVIII, 184.

(16) C 325, pl. 1410, p. 14. *M. U.*, XLV, 345; *Bull.*, 20 brum.

(12) P.-V., XLVIII, 183.

(13) C 325, pl. 1410, p. 5. *M. U.*, XLV, 313.

tyrannie avoient voués à la mort les patriotes vertueux et éclairés... Qu'ils tremblent aussi les fripons et les dilapidateurs de la fortune publique pour qui le patriotisme ne fut que la sauvegarde du crime, s'ils échappent à la vengeance nationale, la honte et l'opprobre les suivront éternellement.

Législateurs, investis de la confiance publique, continuez vos travaux, continuez d'affermir la République et de consolider le bonheur de la France et nous ne cesserons de vous proclamer les sauveurs de la Patrie.

Vive la Convention nationale.

Suivent 61 signatures.

9

La société populaire de Loudun, département de la Vienne, adresse à la Convention nationale les procès-verbaux de ses séances des 11 et 12 vendémiaire, auxquelles a assisté le représentant du peuple Chauvin. Ce représentant n'a entendu aucuns murmures, aucun reproche; il n'a trouvé aucun coupable, il n'a incarcéré personne, et les administrations n'ont éprouvé aucun changement. Cette société jure de rester inviolablement attachée à la représentation nationale et de périr plutôt mille fois avec elle que de s'en détacher jamais.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[Le président de la société populaire de Loudun à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III] (18)

Liberté, égalité ou la mort.

Citoyens représentants

La société populaire de Loudun m'a chargé de vous envoyer les procès-verbaux de ses séances des 11 et 12 de ce mois, ensemble la nouvelle adresse de la société à la convention nationale et je m'empresse en républicain de vous les faire passer.

Salut et fraternité.

ARNAULT, président.

[Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Loudun des 11 et 12 vendémiaire an III] (19)

Séance du 11 vendémiaire l'an 3^e de la république française, une et indivisible.

Liberté, Égalité ou la mort.

Présidence d'Arnault Avril.

La séance s'est ouverte par les cris de Vive la république. Ensuite le citoyen Chauvin, représentant du peuple dans le département de la Vienne, est entré au milieu des plus vifs applaudissemens, et des cris mille fois répétés de Vive la liberté, Vive la convention nationale! Le représentant du peuple s'est placé auprès du président, où après avoir annoncé sa mission, il a fait un tableau rapide des principaux événemens des 9 et 10 thermidor, des causes qui les avoient amenés et de la chute du dernier tyran ainsi que de ses complices. Il a demandé si les heureux effets de cette révolution avoient été bien sentis dans cette commune; et a ajouté qu'il n'avoit pas lieu de le croire, d'après la lecture qu'il avait fait d'une adresse de la société à la Convention nationale et à toutes les sociétés de la république, dans laquelle il est dit que : « Partout l'aristocratie leve une tête insolente et partout le patriotisme est abbatu, etc. » Il a interpellé tous les membres de la société et notamment les signataires de l'adresse, de lui désigner quels étoient les patriotes opprimés, et quels étoient les aristocrates qui levoient insolentement la tête, afin de le mettre à même de punir les uns et de venger les autres, et il a terminé en disant que cette adresse ne pouvoit être l'ouvrage que d'un intrigant.

A peine le représentant du peuple a fini que tous les membres de la société se lèvent spontanément et font entendre de toutes les parties de la salle la déclaration unanime que l'adresse dont il s'agit n'étoit pas comme on le disoit l'ouvrage de quelques intrigans, mais bien l'expression libre et générale des principes de la société; principes qu'elle a toujours regardés comme purs et prouvés par les faits, ainsi que par une conduite révolutionnaire et soutenue depuis l'époque de 1789.

Après quoi le président de la société a porté la parole au représentant du peuple, en ces termes :

« Citoyen Représentant,

La société populaire de Loudun t'exprime par ses applaudissemens combien elle est satisfaite de posséder dans son sein la représentation nationale. Elle te voit avec d'autant plus de plaisir que tu n'es pas venu icy précédé par la terreur : il nous semble même d'après les principes que tu viens de professer ici, que la justice aït devancé tes pas. Hé bien! citoyen représentant, te voila dans nos foyers, te voila au sein d'une société vraiment républicaine, au milieu du peuple assemblé, et par conséquent entouré d'une portion de la souveraineté que tu représente; fais donc tout le bien que nous avons lieu d'attendre de toi? ici tu ne marcheras point sur des tombeaux! ici des victimes innocentes ne remueront pas leurs cendres plaintives pour te dénoncer quelques robespiere, et

(17) P.-V., XLVIII, 184.

(18) C 325, pl. 1410, p. 15. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(19) C 325, pl. 1410, p. 16.